



Inspection de l'Éducation nationale
Circonscription Abymes

Abymes le, 18 octobre 2023

NOTE D'INFORMATION N°1
Pôle ressource de la
circonscription
RASED

Élargement des enseignants nommés dans votre école (Adjoints, TR, RASED...) :

Table des matières

A.	Cadrage réglementaire	2
B.	Le Pôle Ressource de la circonscription	2
C.	Le RASED	2
1.	Composition du RASED	2
2.	Les missions des Enseignants Spécialisés et des Psychologues de l'Éducation nationale.	3
3.	Les secteurs d'intervention	4
4.	Les modalités de fonctionnement	4
5.	Le projet d'aide spécialisée	6
6.	Les priorités d'action de la circonscription	7
7.	Calendrier Pôle Ressource 2022-2023.....	7

Cette note de service a pour but :

D'expliciter le rôle du Pôle Ressource de circonscription et de définir ses priorités.

De fixer, pour la présente année scolaire, le cadre de fonctionnement du RASED de la circonscription des Abymes : en référence aux textes réglementaires et en fonction du contexte local.

Il est fixé par la circulaire parue au BO n° 31 du 28 août 2014.

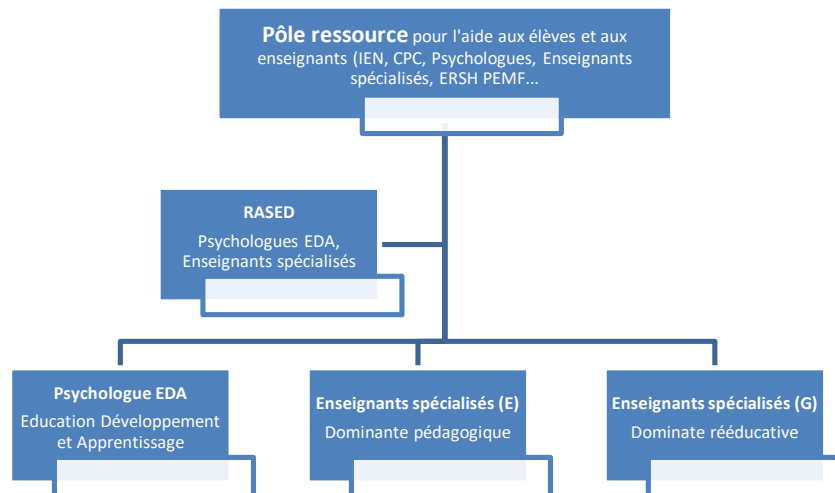
Quelles priorités sont arrêtées et quelles sont les modalités d'intervention des enseignants du réseau d'aides ?

Ce texte rappelle en introduction que :

- la **difficulté**, inhérente au processus même d'apprentissage, est **prise en compte par chaque enseignant dans son action** ;
- l'intervention des personnels spécialisés, spécifiquement formés, concerne **les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires** et la **prévention de ces situations** ;
- le travail **spécifique** des enseignants spécialisés et des psychologues de l'Éducation nationale est **complémentaire de celui des enseignants des classes**.

A. Cadrage réglementaire

➤ **Référence** : [Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#) « Fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent »



B. Le Pôle Ressource de la circonscription

Le **pôle ressource de la circonscription** regroupe tous les personnels pouvant être sollicités pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.

Il est **piloté par l'IEN de la circonscription**, qui, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, définit les **axes stratégiques** de mise en œuvre des **aides aux élèves et aux enseignants**.

Les professionnels du pôle ressource **travaillent collectivement** en lien **avec les équipes pédagogiques** des écoles. L'objectif est de **prévenir** et de **remédier** aux difficultés afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource.

C. Le RASED

Les modalités de fonctionnement du RASED sont **arrêtées par l'IEN** en concertation avec les personnels spécialisés et le ou (les) conseil(s) des maîtres des écoles concernées.

Les Enseignants Spécialisés et les Psychologues Scolaires sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'**il évite une dispersion préjudiciable** à l'efficacité de leur action. Il est **localisé sur un groupement d'écoles**, selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN, **ou englobe tout le territoire de la circonscription**.

1. Composition du RASED

Pour l'année scolaire **2023-2024**, la circonscription des Abymes dispose de **12 postes** répartis de la manière suivante :

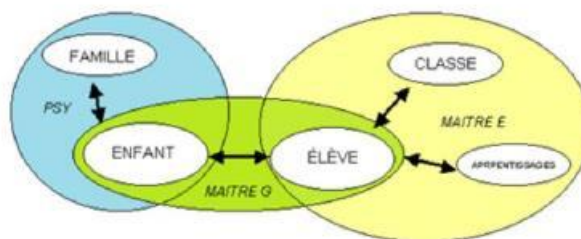
- **3 postes de Psychologue de l'Éducation nationale** (Spécialité Éducation Développement et Apprentissages)
- **6 Maîtres spécialisés**, chargés de l'**Aide Spécialisée à dominante pédagogique (Maîtres E)**

- **3 Maîtres spécialisés**, chargés de l'**Aide Spécialisée à dominante rééducative (Maîtres G)**

2. Les missions des Enseignants Spécialisés et des Psychologues de l'Éducation nationale

Les Aides Spécialisées peuvent intervenir **à tout moment de la scolarité** à l'école primaire pour **prévenir** et **remédier** aux difficultés scolaires **persistantes** qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

<p>Enseignant spécialisé à dominante pédagogique (E)</p>
<p>Il aide l'élève à besoin particulier et rencontrant des difficultés persistantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A acquérir la maîtrise de méthodes et de techniques de travail - A construire des compétences de base nécessaire aux apprentissages fondamentaux exigés en classe par une pédagogie adaptée
<p>Enseignant spécialisé à dominante relationnelle (G)</p>
<p>Il aide l'élève à besoin particulier et rencontrant des difficultés d'ordre comportementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles - Restaurer l'engagement dans les activités et l'envie d'apprendre - Développer une juste estime de soi
<p>Psychologue de l'Education Nationale</p>
<p>Il aide l'élève à besoin particulier et rencontrant des difficultés scolaires et/ou comportementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède aux examens cliniques et psychométriques - Propose des suivis psychologiques - Procède à des observations en classe - Conseille aux parents une consultation extérieures - Etablit la liaison avec les organismes extérieurs - Participe aux commissions

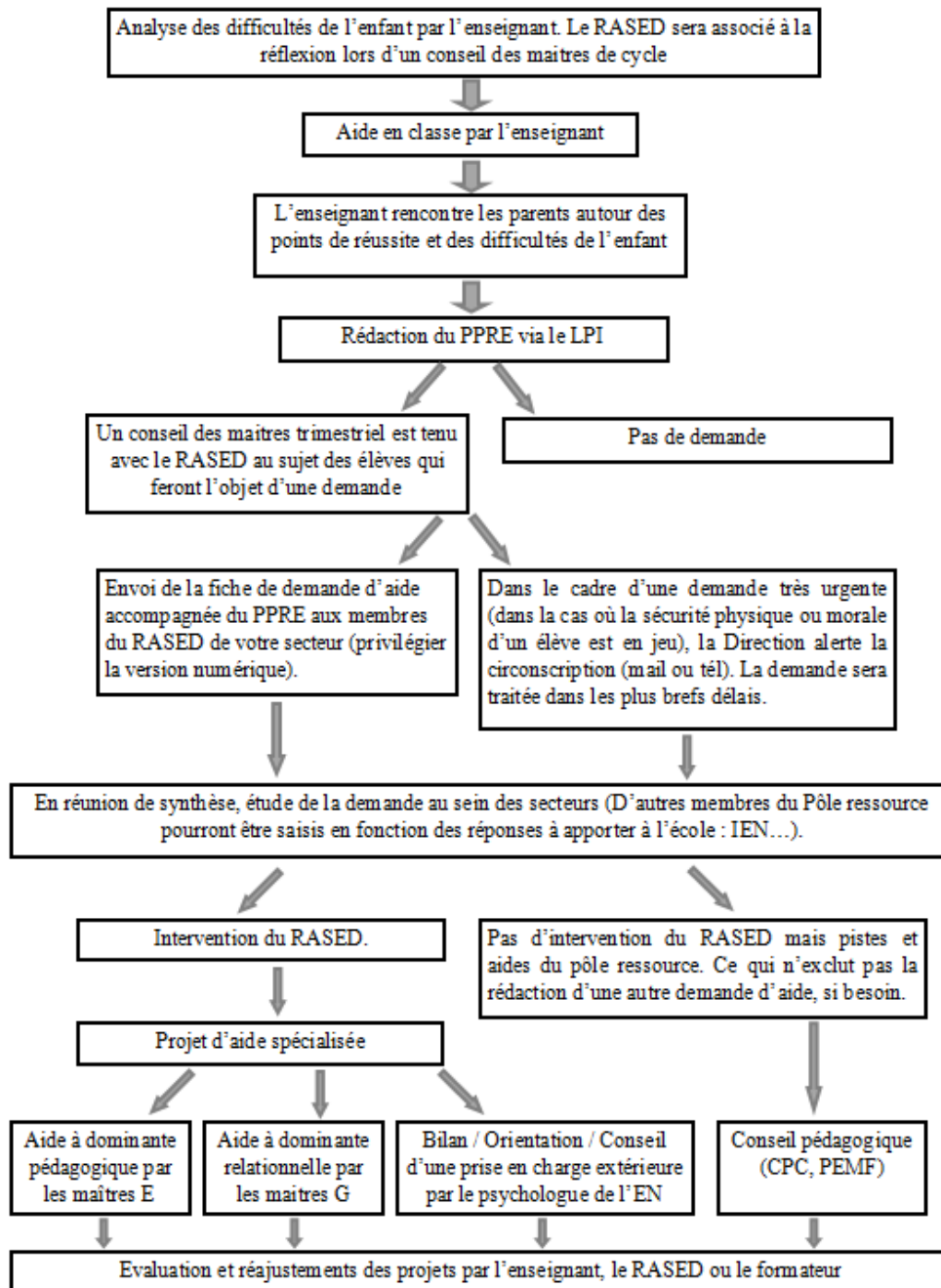


3. Les secteurs d'intervention (**Attention, les secteurs ont été modifiés en 2023**)

Le R.A.S.E.D. intervient géographiquement sur toute la circonscription des Abymes divisée en 3 secteurs.

SECTEURS	ECOLES		EQUIPES
1	Élémentaire	Marcel LACOMA Joseph IGNACE Louis DELGRES Pierre FERMELY	Psy. EN EDA MANICOM Raymonde Maître E PETIT Kathia HIXON Jacqueline
	ULIS TFC	Pierre FERMELY	
	Maternelle	Fanhan DEVAUX Mulâtresse SOLITUDE Maurice SAINT-PIERRE	MAITRE G HAMRAOUI Laurent
2	Élémentaire	Laurette T. KOALY Grand-Camp PARC	Psy EN EDA MEHAUT Christophe
	ULIS TFC	Grand-Camp Parc	
	ULIS TSA DAR	Grand-Camp 2	Maître E HAMRAOUI Carole CHEROD Ludgy
	Primaire	Grand Camp 2 Joseph NUISSIER	
	Maternelle	Grand-Camp Parc Charlemagne NIAVET Maurice SAINT-PIERRE	Maître G ARREBOLA Giovanni
3	Élémentaire	Hilarion LEOGANE Germaine DEVAED	Psy EN EDA Mme COLAT- JOLIVIÈRE Françoise
	ULIS TFC	Hilarion LEOGANE	
	Primaire	Jean Noël OLIME	Maître E HOURLIER Flavia BOLUS Véronique
	Maternelle	Hilarion LEOGANE Odette STANISLAS	
	ULIS TFC	Léa B. MONDUC Germaine DEVAED	Maître G KANCEL Leïla

4. Les modalités de fonctionnement



Chaque PsyEN est le référent de son secteur et l'interlocuteur privilégié de l'IEN. **L'analyse des demandes est effectuée par l'ensemble des membres du RASED** de chacun des secteurs pour **une prise de décision concertée et au plus près des besoins du terrain.**

Les transmissions des documents aux membres du RASED se feront en **version numérique (même si un document papier lui est remis).**

Le CPC référent et les PsyEN tiendront une réunion mensuelle qui participera à l'établissement des actions du pôle ressource dans les écoles. Ces rencontres permettront également le recensement des demandes et des besoins des membres du RASED.

Aucune demande formulée au pôle ressource ou au RASED ne restera sans réponse, quel que soit le niveau de scolarisation de l'élève

- Un PPRE sera rédigé dans le LPI (Livret de Parcours Inclusif) de l'élève et mis en œuvre pour formaliser des pratiques de différenciation en classe pour des élèves rencontrant des difficultés. **Pour une prise en charge du RASED, le PPRE est obligatoire et devra être transmis avec la fiche de demande d'aide**, il vise à assurer au mieux la cohérence et la complémentarité des actions.
- Les situations des élèves en grande difficulté sont présentées et validées en conseil des maîtres de cycle. Le compte-rendu de réunion fera un état des lieux des élèves pour lesquels une demande d'aide sera rédigée.

La fiche de demande d'aide doit impérativement être renseignée avec précision (ci-joint un guide d'aide à sa complétion): elle permettra de cibler d'autant mieux la demande et d'être pertinent dans la réponse.

Le suivi par le RASED n'est pas l'unique réponse, d'autres pistes peuvent être proposées. (Cf : *Les étapes présentées dans le schéma ci-avant*)

Dès lors qu'une demande d'aide est susceptible d'être rédigée, **les responsables légaux devront être informés et mobilisés.**

Afin de faciliter un temps d'échange entre les enseignants et les membres du RASED au sujet des élèves dont la prise en charge sera effective, la Circonscription s'efforcera de mobiliser un titulaire remplaçant.

5. Le projet d'aide spécialisée

Toute prise en charge d'un élève par le RASED fait l'objet d'un Projet d'Aide Spécialisée précis, écrit, et **évaluable conjointement avec l'enseignant**. C'est un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécialisée et celle qui est apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques (APC, décloisonnement...).

Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. La prise en charge est d'autant plus efficace qu'elle est limitée dans le temps et que les objectifs visés sont précis. Elle fait l'objet d'un bilan formalisé qui prévoit un temps d'échange avec l'enseignant de la classe.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

Je précise à nouveau qu'**aucune famille ne saurait être adressée directement par un enseignant à un orthophoniste, au CMPP, ...**

Seule l'expertise de la psychologue Education nationale et du médecin scolaire (PMI pour la maternelle) peut induire une préconisation de prise en charge extérieure. Ce sont les seuls personnels à pouvoir diriger la famille vers un Professionnel.

Les membres du RASED et les Conseillers Pédagogiques sont à la disposition de chaque enseignant dans le cadre d'une réflexion sur des aménagements possibles.

Les prises en charge au sein même de la classe (co-intervention) devront représenter la moitié du temps d'intervention :

- elles permettent d'éviter de sortir les élèves du groupe classe et d'apporter l'aide dans la situation d'apprentissage ordinaire ;
- elles évitent des ruptures répétées et les difficultés de transfert entre ce qui est vécu en petits groupes et ce qui doit être réinvesti dans le grand groupe.

L'enseignant titulaire de la classe et l'enseignant spécialisé veilleront à la cohérence de leurs emplois du temps respectifs dans l'intérêt du projet et des objectifs définis pour l'élève.

Ainsi, les interventions et les prises en charge dans la classe pourront se faire plus facilement.

Si certaines étapes de la prise en charge s'effectuent en dehors de la classe, l'Enseignant Spécialisé

prendra le temps de s'assurer que l'élève a les repères nécessaires pour reprendre le déroulement de la classe.

Il n'y aura **pas de prises en charge E en individuel**. En cas d'absence d'élèves qui réduirait le groupe à un seul élève, la prise en charge a obligatoirement lieu dans la classe d'origine.

6. Les priorités d'action de la circonscription

Pour les Maîtres E, les projets d'aide spécialisée seront prioritairement conduits au sein du cycle 2 des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2) et **en lien avec les Évaluations Nationales**, dans les domaines de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, **mais également dans le domaine des mathématiques et de la méthodologie**.

Durant la première période (**Septembre à Novembre**), les membres du RASED axeront leurs aides auprès **des élèves du CE1 (notamment ceux qui sont repérés à la suite des évaluations nationales)**. Ils auront un regard attentif auprès des élèves déjà connus et ceux présentant des besoins éducatifs particuliers. Dès que la situation le requiert, ils interviendront auprès de nouveaux élèves, tous niveaux confondus.

Pour la période **Novembre-Janvier**, le cycle 2 demeure le cœur de cible. De même, si une situation le requiert, ils interviendront auprès d'élèves des autres niveaux.

À partir du mois de **Février**, les aides à l'école maternelle seront proposées dans un cadre de prévention et de remédiation. Néanmoins, si l'équipe pédagogique fait le constat de difficultés notables, elle peut adresser à tout moment une demande d'aide au RASED.

Pour les élèves de cycle 3, l'aide sera centrée sur ceux qui peuvent être en grande difficulté sur les compétences de base.

Résumé :

Calendrier	Priorités	
Septembre - Novembre	CE1	
Novembre - Janvier	Cycle 2 CP, CE1	
À partir de février	Maternelle	Prévention et remédiation
	Cycle 3	Grandes difficultés - Compétences de base

7. Calendrier du Pôle Ressource 2023-2024

J'attire votre attention sur les points suivants :

- uniquement trois périodes de lecture des demandes d'aide ;
- les demandes d'aide accompagnées du PPRE devront être transmises au Directeur **durant ces périodes, sous format numérique (signé, daté et tamponné) qui les fera parvenir aux membres du RASED de votre secteur ;**
- si des demandes d'aide parviennent en dehors de ces périodes, elles seront étudiées lors de la période suivante.

Période de transmission des fiches aux membres du RASED de votre secteur	Dates de début des prises en charge	Priorités définies
09/10/2023 au 20/10/2023	06/11/2023	Étude des demandes d'aide du Cycle 2. Situation d'urgence des C1 et C3
29/01/2024 au 09/02/2024	26/02/2024	Étude des demandes d'aide, de la GS au CM2.
14/03/2024 au 28/03/2024	15/04/2024	Étude des nouvelles demandes d'aide, avec une attention particulière portée aux GS et CM2
	Du 01 au 05 juillet 2024	Bilan de l'année Préparation de la rentrée.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration dans la mise en œuvre de ces aides, en réservant le meilleur accueil aux membres du RASED qui sont amenés à intervenir dans votre école.

Je voudrais également remercier les membres du RASED, qui, par leur action, sont à vos côtés pour vous aider face à la difficulté scolaire.

